

## PLU de Barneville-Carteret

Réunion du 03 Juillet 2017

Personnes présentes :

### Pour la commune de Barneville-Carteret :

GEHANNE Pierre – Marie de Barneville-Carteret

REVERT Jean-Louis – Adjoint de Barneville-Carteret

LAURENT Jean-Pierre - Adjoint de Barneville-Carteret

RAGOT Pascale – Directrice Générale des Services

### Pour le SCoT et la Communauté d'Agglomération du Cotentin

DRUEZ Yveline - Vice-présidente en charge de l'Aménagement de l'espace

VABRE Gérard – Directeur Urbanisme Communauté d'Agglomération du Cotentin

LEHMANN Emmanuel – Directeur SCoT du Pays du Cotentin

### Pour Planis :

EON Philippe - Responsable service urbanisme

LESAGE Gaëtan - Assistant d'études urbanisme

### Compte-rendu

Mme Druez informe que le SCoT du Cotentin est en cours de révision. Son arrêt est prévu en 2021. Le PLU, s'il doit être compatible avec le SCOT actuel, devra tenir compte des réflexions en cours.

Le PADD de Barneville-Carteret a été débattu en mars 2017 par le conseil municipal. La Communauté d'Agglomération étant compétente depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, il doit être débattu en Conseil Communautaire. M Vabre précise que le débat peut avoir lieu au plus tard 2 mois avant l'arrêt de projet.

Mme Ragot déclare que les panneaux d'exposition préparés par Planis dans le cadre de la concertation n'ont pas fait l'affichage. Il serait bon de profiter de la saison touristique pour les afficher. M. Vabre rappelle que c'est désormais à l'agglomération de mener la procédure. Planis adressera à M. Vabre les éléments de concertation préparés.

M. Eon précise que parallèlement au PLU une réflexion a été initiée sur le secteur de la gare. Les élus souhaitent permettre la réalisation de nouveaux logements, notamment à l'ouest de la zone. L'intérêt de porter une réflexion d'ensemble a été soulignée par la DDTM.

M. Revert précise que la collectivité dispose d'environ 60% du foncier de la zone 2AU et qu'elle est en contact avec RFF. Des démarches ont également été menées auprès de la DREAL concernant la présomption de zones humides qui concernait tout le cap de Carteret. Le projet d'aménagement du secteur de la gare butte notamment dans sa partie Est sur l'emprise des voies ferrées pour permettre le fonctionnement du train touristique.

Mme Druez estime que cette zone, en entrée de Carteret, mérite une attention particulière.

M. Lehmann s'interroge sur l'importance du locatif social. Les communes pôles telles que Barneville devront disposer de 20% de logements sociaux. Mme Ragot communique les derniers chiffres en sa possession. M. Eon s'interroge sur la définition retenue par le SCOT des logements sociaux : s'agit-il uniquement du parc HLM ?

M. Laurent déclare que le secteur de la gare pourrait intéresser des personnes âgées ; Il s'agirait de favoriser du résidentiel à l'année et non des résidences secondaires.

M. Vabre demande au bureau d'études de présenter les ambitions de la commune. M. Eon balaie les orientations retenues par les élus dans le PADD.

L'aménagement de l'espace portuaire est un projet important pour la collectivité. Le projet consiste à agrandir le port de plaisance en déplaçant la limite des portes à flots. Il n'y a pas d'extension sur les zones identifiées en ZNIEFF, ce qui avait engendré une annulation partielle du PLU.

Au niveau de la gare maritime, un projet de balnéothérapie pourrait voir le jour. Une réflexion sur l'accueil des campings cars, qui se concentrent à ce niveau, seraient à initier. Pour M. le Maire, d'autres activités économiques en lien avec la mer seraient à favoriser: conserverie,...

Des projets d'implantations d'équipements touristiques d'envergure avaient été envisagés, notamment au niveau du carrefour Boudet (casino, marina,...), mais peu réalistes pour les élus. M. Lehmann rappelle que le SCOT prévoyait un espace de développement à ce niveau.

Monsieur le maire préférerait voir l'implantation d'une salle de spectacle. Il indique que certains projets évoqués dans le PADD ont déjà été mis en œuvre comme l'aménagement du skate-park ou la maison d'assistance maternelle dans les locaux de l'ancienne gendarmerie.

En matière économique, la réflexion devra s'effectuer en partenariat avec l'agglomération. Les espaces prévus au PLU pour l'accueil de nouvelles activités sont impactés notamment par des zones humides.

Concernant le secteur du Boulevard de la Mer, M. Revert s'inquiète de la division foncière de certains terrains, opérant une densification et une remise en cause des vues. Un travail sur le règlement serait à revoir (emprise au sol, ...). Pour M. Vabre, une piste pourrait être la conservation du cadre patrimonial des propriétés existantes, mais ce point n'a pas été souligné dans le diagnostic pour ce secteur.

Il n'est pas projeté un redéveloppement de l'urbanisation autour des fermes de Carteret, tel que le zonage du PLU l'indique, au regard notamment de la Loi Littoral. Compte-tenu des nombreuses dents creuses relevées, l'urbanisation s'effectuera principalement au sein des 3 principales entités urbaines de Carteret.

M. Revert rappelle qu'une étude menée par le cabinet Phytolab sur les modes de déplacement et le mobilier urbain (avec le réaménagement de certains espaces communaux) est en cours. Une restitution est prévue le 11 Juillet. Les conclusions de cette étude, qui devrait préciser les moyens de relier davantage par des cheminements doux les espaces urbanisés, pourront alimenter le PLU.

M. Vabre s'interroge sur l'absence de carte de synthèse dans le PADD, localisant les grands projets. Il est également suggéré de traduire spatialement les orientations en matière de continuités écologiques. M. Eon rappelle qu'il convient d'être prudent avec les cartes figurant au PADD, compte-tenu du fait qu'une remise en cause de ce dernier entraîne une révision du PLU.

**Pour la suite :**

Un calendrier prévisionnel doit être proposé pour poursuivre les réflexions sur le PLU, notamment la partie réglementaire. Une réunion, à l'initiative de l'agglomération, pourrait avoir lieu courant septembre.

M. Vabre reverra, au regard des documents de concertation préparés par le bureau d'études, pour procéder au moment opportun à leur diffusion.